

Résumé des changements du second rapport

BAS-SAINT-LAURENT

La Commission de la représentation électorale a proposé le retrait d'une circonscription dans la région du Bas-Saint-Laurent au rapport préliminaire en 2008 afin de corriger la présence de trois circonscriptions successives en déficit d'électeurs à l'ouest de Rimouski.

Pendant les auditions publiques, de nombreux intervenants ont dénoncé ce retrait, demandant au contraire le maintien des circonscriptions actuelles. Toutefois, la Commission ne peut se permettre de multiplier les exceptions négatives dans une telle région alors que d'autres similaires en fait d'éloignement, comme le Saguenay–Lac-Saint-Jean, n'en comptent aucune.

Dans ce contexte, elle considère sa proposition préliminaire comme la plus représentative du milieu en mettant de l'avant un respect intégral des limites des MRC dans la région. Ainsi, il est à nouveau proposé de former la circonscription de la Côte-du-Sud à partir des MRC de Kamouraska, de L'Islet et de Montmagny. La circonscription de Rivière-du-Loup–Témiscouata demeurerait également. Déjà équilibrée, la circonscription proposée de Rimouski est de nouveau ajustée aux limites de la MRC.